

aggravées encore par son grand âge. Mais, éclairé par les événements de ces temps troublés, il n'avait point attendu le dernier moment pour mettre ordre à ses affaires.

Ne laissant pas d'enfants, il avait, par un testament reçu M<sup>e</sup> Desgranges, notaire à Lyon, le 19 mars 1792 et un acte de donation aux minutes du même notaire en date du 2 avril de l'année suivante, appelé à lui succéder dans ses biens d'Ecully comme dans le surplus de sa succession M<sup>me</sup> Thérèse Baretty, sa nièce, épouse de M. Gabriel Jars (17).

M<sup>me</sup> Jars, née Baretty, conserva le domaine d'Ecully aussi longtemps qu'elle vécut. A sa mort, il échut à son fils, Antoine-Gabriel Jars, tant en vertu de son testament olographe en date à Ecully du 15 mars 1834, déposé aux minutes de M<sup>e</sup> Tavernier, notaire à Lyon, le 13 février 1838, que par le fait de conventions intervenues devant M<sup>e</sup> Péan de Saint-Gilles, notaire à Paris, le 27 mars 1839.

M. Antoine-Gabriel Jars, ancien officier du Génie, député, chevalier de la Légion d'honneur, demeurait à Paris, en son hôtel, rue du Luxembourg, et à Ecully. Il mourut à Paris le 16 mars 1857, laissant pour héritières ses deux filles, M<sup>me</sup> Charlotte-Néresta Jars, épouse de M. Jules-Emilien Michon, comte de Vougy, demeurant au château de Vougy en Forez, et M<sup>me</sup> Azulme Jars, épouse de M. André-Pierre-Aimé Caire de Chichillianne.

La propriété d'Ecully, dans laquelle se trouvait toujours

---

(17) Le recueil déjà cité de M. Melville Glover rapporte que M. Gabriel Jars, âgé de 27 ans, intéressé aux mines, natif de Commune affranchie, où il demeurait rue Perollerie, section Port Saint-Paul, détenu dans les prisons de la ville après le siège, avait été comme M. Baretty rendu à la liberté par jugement du 30 pluviôse an II.